

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Jean-Baptiste DEFRANCE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absent excusé : Salim KOÇ.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 29

N° 2019/21.06/14.1

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
AIDE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX – VALIDATION ET VERSEMENT DE L'AIDE
PROPRIÉTAIRE OCCUPANT : Mme PRESSET

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain et Opération de Restauration Immobilière (OPAH RU ORI) qui a permis de lutter contre le mal logement et de procéder au versement de subventions pour des aides aux travaux aux Propriétaires Occupants et Bailleurs est arrivé à échéance le 31 mai 2018.

Le Programme d'Intérêt Général « un logement pour tous au sein du parc privé » réservé sur la Ville aux seules copropriétés arrive à échéance le 3 juin 2019, suite à la prorogation du dispositif pour une durée de 6 mois supplémentaires.

Afin de maintenir la dynamique engagée par l'OPAH RU ORI et de traiter les derniers dossiers en cours, la Ville a prorogé le marché de suivi animation et modifié l'annexe 2 de la convention PIG CUB/Ville de Lormont afin d'ajouter les aides aux travaux accordées aux Propriétaires Bailleurs et Occupants dans le cadre de l'OPAH RU ORI à celles réservées aux copropriétaires dans le cadre du PIG.

La convention PIG CUB/Ville de Lormont signée en novembre 2013 intègre désormais les objectifs de 100 dossiers Propriétaires Occupants et 50 logements pour des Propriétaires Bailleurs de l'OPAH RU ORI.

A ce jour, **9 dossiers** Propriétaires Occupants déposés et instruits à l'Anah, ont été validés en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du 20 février, le 4 mars et le 3 avril 2019, représentant un montant global de subvention attribué par la Ville de **37.284,88 €**.

Concernant le **64 rue Marc Tallavi :**

MONTANT TRAVAUX TTC	SUBVENTIONS			RESTE A CHARGE
	AUTRES	VILLE	TOTAL	
47.587,00 €	35.495,00 €	12.092,00 €	47.587,00 €	0,00 €

Avis favorable de la Commission Ville Verte et Habitée du 4 avril et 6 juin 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement de l'Anah ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2012 – N° 2012/15.06/10, validant le principe de la mise en place d'une OPAH RU ORI et de son corollaire, le lancement d'une mission de suivi animation, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2013 – N° 2013/17.10/11, validant la signature de la convention PIG « un logement pour tous au sein du parc privé » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2018 – N° 2018/04.06/08.B, validant la modification du règlement d'intervention de la convention PIG CUB/Ville de Lormont et son annexe 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2018 – N° 2018/05.10/10.B, validant la prorogation de la convention PIG CUB/Ville de Lormont ;

Vu la validation de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat décisionnaire du 20 février, du 4 mars et du 3 avril 2019 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville s'est engagée par la signature de la convention de financement du PIG en novembre 2013 à financer les travaux des Propriétaires Occupants dans le cadre de cette action ;

Considérant que la Ville est engagée depuis le mois de novembre 2013 dans un PIG sur l'ensemble du territoire et a intégré en juin 2018 le périmètre de l'OPAH RU ORI ;

DÉCIDE

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à verser l'aide financière pour le financement des travaux au **Propriétaire Occupant** :

Mme PRESSET - 64 rue Marc TALLAVI : 12.092,00 €.

VOTE :

POUR :

23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
1 – Groupe Choisir Lormont

ABSTENTION :

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**